



Ministère de la Famille
Et des Organisations Féminines

Arrêté : portant nomination d'un Administrateur de crédits titulaire et d'un suppléant au Ministère de la Famille et des Organisations Féminines, Gestion 2011

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Famille et des Organisations Féminines

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relatives aux lois de finances en son article 15, modifiée;
- Vu la loi n° 2010-16 du 15 décembre 2010 portant loi de finances de l'année 2011 ;
- Vu le décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique modifié par le décret n° 2008-1224 du 30 octobre 2008 ;
- Vu le décret 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011-628 du 16 mai 2011 relatif à la composition du Gouvernement
- Vu le décret n° 2011-634 du 17 mai 2011 portant répartition des services de l'état et du Contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés participation Publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

== A R R E T E ==

Article premier : Monsieur **Waldiodio NDIAYE**, **Animateur**, matricule de solde n° **511 171/J**, est nommé Administrateur de Crédits titulaire du budget de fonctionnement et d'investissement de la Cellule de suivi opérationnel des projets de Lutte contre la pauvreté « CSO-PLCP » du Ministère de la Famille et des Organisations Féminines, gestion 2011.

Article 2 : Madame **Rockayatou TALLA**, matricule de solde n° **615 879/Z**, est nommée Administrateur de crédits suppléant.

Budget de fonctionnement et d'investissement
Titre 3 Section 58 Chapitre 60017250010 Article 62

Titre 5 Chapitre 60093120001 Article 24, 61, 62

Titre 5 Chapitre 65992026990 Article 61, 62

Article 3 : Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, le Directeur de la dette et de l'Investissement et le Directeur du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel..

Ampliations :

- SG/PR
- SGG
- CF
- DGCPT
- Intéressés





Ministère de la Famille
Et des Organisations Féminines

06.06.2011*006407

N°.....MFOF/DAGE/psn

Arrêté : portant nomination d'un Administrateur
de crédits titulaire et d'un suppléant au Ministère de
la Famille et des Organisations Féminines, Gestion 2011

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Famille et des Organisations Féminines

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relatives aux lois de finances en son article 15, modifiée;
- Vu la loi n° 2010-16 du 15 décembre 2010 portant loi de finances de l'année 2011 ;
- Vu le décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique modifié par le décret n° 2008-1224 du 30 octobre 2008 ;
- Vu le décret 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011-628 du 16 mai 2011 relatif à la composition du Gouvernement
- Vu le décret n° 2011-634 du 17 mai 2011 portant répartition des services de l'état et du Contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés participation Publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

== A R R E T E ==

Article premier : Monsieur Waldiodio NDIAYE, Animateur, matricule de solde n° 511 171/J, est nommé Administrateur de Crédits titulaire du budget de fonctionnement et d'investissement de la Cellule de suivi opérationnel des projets de Lutte contre la pauvreté « CSO-PLCP » du Ministère de la Famille et des Organisations Féminines, gestion 2011.

Article 2 : Madame Rockayatou TALLA, matricule de solde n° 615 879/Z, est nommée Administrateur de crédits suppléant.

Budget de fonctionnement et d'investissement

Titre 3 Section 58 Chapitre 60017250010 Article 62

Titre 5 Chapitre 60093120001 Article 24, 61, 62

Titre 5 Chapitre 65992026990 Article 61, 62

Article 3 : Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, le Directeur de la dette et de l'Investissement et le Directeur du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel..

Ampliations :

- SG/PR
- SGG
- CF
- DGCPT
- Intéressés

